



FORMULAIRE DE DROIT A L'IMAGE ET A L'ENREGISTREMENT

Année scolaire 2024-2025

Dans le cadre des activités d'OrigaMi-Ecole des musiques d'Orvault, des photos, vidéos ou enregistrements de votre enfant ou de vous-même (pour les élèves majeurs), peuvent être réalisées et utilisées en vue de promouvoir nos activités. Ces captations sont réservées pour un usage à vocation pédagogique ainsi que pour la communication interne et externe de l'établissement.

Votre autorisation est donc sollicitée :

Je soussigné(e).....

représentant(e) légal de(s) l'enfant(s) (préciser nom et prénom pour chaque enfant) :

.....

Autorise OrigaMi-Ecole des musiques d'Orvault à utiliser, fixer, reproduire, modifier et à publier les captations photos ou vidéos, ainsi que les enregistrements sur lesquels mon (mes) enfant(s)/moi-même pouvons figurer. Cette autorisation vaut pour une durée de 10 ans à compter de la signature du présent formulaire.

Elle s'applique aux documents promotionnels réalisés par l'établissement ou par les services de la mairie d'Orvault (plaquettes, flyers, teasers, documents en ligne), aux documents et captations à vocation pédagogique (supports audio ou vidéos édités lors de la restitution de projets ou d'événements liés aux activités de l'école de musique), à la promotion des activités de l'établissement par les médias (presse écrite ou audiovisuelle). Cette autorisation s'applique également aux productions et œuvres originales que mon (mes) enfant(s) ou moi-même aurons réalisées dans le cadre des activités de l'établissement.

OrigaMi-Ecole des musiques d'Orvault s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, images et enregistrements à des fins lucratives, ou susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

Pour les élèves mineurs, les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

Par ailleurs, l'établissement attire l'attention du signataire qu'il ne peut en aucun cas être tenu responsable des images et enregistrements réalisés par des tiers, notamment lors des événements et représentations publiques impliquant des élèves de l'école de musique (parents d'élèves, spectateurs...), ni de leur diffusion, particulièrement sur les réseaux sociaux.

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès aux données et vidéos vous concernant/concernant votre enfant et vous avez le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci ou de vous opposer à sa captation, sa conservation et sa diffusion.

Fait à, le.....

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»